



DGIV/EDU/ROM (2003) 9 rev1

Les pratiques innovantes dans le domaine de l'éducation pour les enfants roms Rapport établi par : Diana KIRILOVA et Virginie REPAIRE

Direction Générale IV Direction de l'éducation scolaire, extra scolaire et de l'enseignement supérieur Division de la dimension européenne de l'éducation

SOMMAIRE

Première partie : Introduction	5
LA POPULATION DONT ON PARLE L'ORIGINE DES ROMS DES DENOMINATIONS MULTIPLES DES GENS DU VOYAGE LUN PEUPLE PERSECUTE LES DIFFERENTS GROUPES COMPOSANT LA POPULATION ROM L'ORGANISATION FAMILIALE LA JEUNESSE L'AGE ADULTE LA VIEILLESSE I. OBSTACLES A L'EDUCATION SCOLAIRE MPLICATION DES PARENTS DANS L'EDUCATION SCOLAIRE LES FACTEURS CULTURELS ET LINGUISTIQUES. LA PAUVRETE ET L'EDUCATION	
 QUALITE DE L'EDUCATION LE MATERIEL PEDAGOGIQUE LES ECOLES "ROMS" 	13 13
II. CADRE DE REFERENCE ET L'APPROCHE MÉTHODOLOGIQU	
■ RECOMMANDATION N°R (2000) 4 DU COMITE DES MINISTRES AUX ETATS MEMBE L'EDUCATION DES ENFANTS ROMS/TSIGANES EN EUROPE (VOIR ANNEXE)	
INNOVANTES DANS LE DOMAINE DE L'EDUCATION SCOLAIRE	18
IV. MISE EN RÉSEAU DES PARTENAIRES	21
CONCLUSION	22
Deuxième partie: Recherche de pratiques innovantes	24
MÉTHODOLOGIE ET ORGANISATION DU TRAVAIL	25
■ ETAPE 1 : ELABORATION D'UNE FICHE ANALYTIQUE "TYPE" ■ ETAPE 2 : SELECTION DES PREMIERES EXPERIENCES POSITIVES : ETAPE 3 : ACTUALISATION DU REPERTOIRE :	25 25
TYPES D'ACTIONS :	27
■INTRODUCTION DE LA LANGUE ROMANI A L'UNIVERSITE	27

•FORMATION DES MEDIATEURS ROMS	28
TRAVAIL DANS UNE ECOLE SECONDARIE NORMALE D'UN QUARTIER ROM	29
SUIVI PÉDAGOGIQUE DES ENFANTS "ITINÉRANTS" PAR LA CRÉATION D'UN CARNET DE VOYAGE	30
DÉVELOPPEMENT D'ANTENNES SCOLAIRES MOBILES (ASM) DE TYPE 'CAMION ÉCOLE''	32
MISE EN RÉSEAU DES ENSEIGNANTS A L'ÉCHELLE NATIONALE	34
CRÉATION D'UNE BROCHURE D'ACCUEIL DESTINÉE AUX ENSEIGNANTS	35
ELABORATION D'UN GUIDE METHODOLOGIQUE A L'USAGE DES ENSEIGNANTS	37
NTRODUCTION DE LA LANGUE ROMANI A L'ÉCOLE	39
PLANS ET PROGRAMMES D'ENSEIGNEMENT POUR LA "CLASSE ZÉRO/PRÉPARATOIRE" DE L'ÉCOLE PRIMAIRE	40
ANNEXE	41

Première partie INTRODUCTION

Au cours des dernières décennies, la communauté internationale a œuvré dans le sens de la Déclaration universelle des droits de l'homme, notamment en matière d'accès à l'éducation scolaire. Malgré ces progrès, on compte encore au début de ce XXI^{ème} siècle, 875 millions d'adultes analphabètes, et plus de 100 millions d'enfants en âge d'être scolarisés dans le primaire et dans le secondaire, qui n'ont pas accès à l'école dans le monde.

On constate qu'une grande partie des personnes qui n'ont pas accès à l'école appartient aux minorités ethniques. Cependant, de nombreux efforts ont été faits, et sont en train d'être faits, pour donner la possibilité aux personnes issues des minorités ethniques d'accéder à l'école. Cette étude porte sur l'accès à l'éducation scolaire pour une partie d'entre eux, la minorité rom. Dans le domaine de l'éducation, des actions ont été développées dans le cadre de l'Union Européen et du Conseil de l'Europe depuis près d'une vingtaine d'années, notamment sur la base de la Résolution 1989 et de la Recommandation 2000 (4), qui ont été adoptées par les Ministres de l'éducation concernant la situation de la scolarisation des enfants roms.

La nécessité d'éducation pour la minorité rom/tsigane est évidente. Les personnes issues de cette minorité et qui disposent d'une solide éducation de base ont plus d'opportunité pour participer au développement économique de leur pays et ont la possibilité d'être associées à la prise de décisions au sein de leur communauté et de la société dans son ensemble. En dépit de ce constat universel, de nombreux obstacles freinent encore l'intégration scolaire et l'éducation de la minorité rom/tsigane. Des problèmes d'ordre politique, institutionnel, des facteurs sociaux et économiques, des obstacles culturels liés aux traditions, et l'organisation des systèmes éducatifs sont autant d'éléments qui peuvent y participer.

Au niveau européen, et compte tenu des différences socio-politiques des pays dans lesquels les Roms se trouvent, plusieurs facteurs jouent un rôle essentiel sur la situation actuelle :

- Le faible revenu des parents et leur faible niveau d'instruction ne leur permettent pas d'investir dans l'éducation et d'exiger de leurs enfants de poursuivre des études.
- Les mariages précoces qui, très fréquents chez les Roms, obligent les adolescents à commencer à assumer très tôt des responsabilités, qui ne leur donnent pas la possibilité de s'instruire.
- Le manque de connaissance de la langue officielle du pays où ils se trouvent, qui empêche les enfants de poursuivre leurs études.
- La localisation géographique (loin des villes) et le manque de qualité des écoles fréquentées par une majorité d'enfants roms, où les enseignants ne sont pas motivés pour travailler avec des enfants issus de cette minorité.

Toutefois l'investissement dans l'accès à l'éducation semble être un élément décisif pour aider les personnes issues de cette minorité à échapper à la situation dans laquelle elles se trouvent. En effet, un individu bien instruit a plus de chances de devenir indépendant, de ne pas constituer une charge pour la société, mais d'y participer.

Aujourd'hui nous nous interrogeons sur le travail qu'il reste à faire afin de répondre d'une manière satisfaisante aux difficultés que continuent de poser l'éducation scolaire de la minorité rom. En référence au document-cadre ayant servi aux discussions à l'origine du projet, le travail consiste à :

- définir **le profil de l'éducation pour les Roms** en montrant ce qui est spécifique à la communauté, et les besoins qui en découlent :
- dégager les critères de définition des "pratiques innovantes" avancés par le Groupe de travail européen pour la scolarisation des Roms (Groupe formés exclusivement de Roms qualifiés dans le domaines);
- recueillir des initiatives qui répondent à ces critères pour réaliser progressivement un répertoire européen évolutif des activités menées, qui pourra être diffusé sous une forme imprimée et sous un format électronique (CD et Internet).

LA POPULATION DONT ON PARLE

L'origine des Roms

Connaître l'origine des Roms est depuis longtemps un grand défi pour les historiens. En effet, il n'est pas possible de donner la date exacte de leur arrivée en Europe, chaque groupe empruntant son propre chemin. Il est cependant désormais acquis que ce peuple nomade est issu de la péninsule indienne. Parmi les nombreuses preuves avancées par les chercheurs, l'une des plus convaincantes est sans conteste celle des linguistes qui ont clairement mis en évidence l'étroite correspondance de leur langue avec le sanscrit.

Les chroniques anciennes mentionnaient souvent des saltimbanques qui amusaient les seigneurs féodaux, des danseurs habillés en costumes brillants, des musiciens qui allaient en direction de l'Europe et des Balkans. On pouvait ainsi voir en Europe des groupes qui, se déplaçant souvent, différaient des autres gens par leur mode de vie, leur langue, et leurs traditions. Après avoir longtemps séjourné en Grèce, les populations se scindèrent : une partie d'entre elles remontant la vallée du Danube pour se "fixer" en Europe centrale, et la seconde se dirigeant vers l'Arménie, le Caucase et la Russie¹.

Aujourd'hui les Roms sont dispersés un peu partout en Europe, plus particulièrement en Europe centrale, mais aussi en Asie occidentale, dans les Amériques et jusqu'en Australie. Cependant quel que soit leur lieu de vie, ils restent tous profondément attachés à leurs traditions et à leurs coutumes.

Des dénominations multiples

Si le terme générique de "Bohémiens" s'est spontanément imposé en France, ce peuple de perpétuels migrants fut désigné de multiples façons par les habitants des pays qu'ils traversèrent. C'est ainsi qu'en Espagne, ils furent appelés "Gitans" – en raison de leur origine égyptienne supposée – mot qui donna "Gypsies" en anglais et "Gitans" en français. Dans les Balkans, on les appelle "Ciganie" en slave, qui a donné "Tsigane" en français et "Zigeuner" en allemand.

Le nom de "Tsigane" est dérivé d'un terme grec (atsingani), qui signifie "celui qui ne veut pas toucher ni être touché". Le seul nom que les Tsiganes se donnent eux-mêmes est celui de "Rom" (masculin, singulier, qui signifie "homme" et aussi "époux"). Ils emploient également le terme "Romni" (au féminin). Habituellement, le terme Rom désigne l'ensemble de cette population, et tous les autres termes utilisés servent surtout aux non-Roms pour les identifier².

¹ Jean-Pierre LIEGEOIS, 1983, Les Tsiganes, Paris, La Découverte.

² Jean-Pierre LIEGEOIS, 1971, *Mutation Tsigane*, Paris, Le Seuil.

Des gens du voyage

L'une des singularités premières des Roms est d'être un peuple sans attache, en perpétuelle migration. Si les chariots et les roulottes d'hier ont aujourd'hui cédé la place aux véhicules automobiles, la mobilité des Roms est toujours de tradition (et cela même si certaines familles ont choisi de se fixer ici ou là). Mais de tout temps aussi, et cela est encore hélas d'actualité, l'étranger de passage est par essence celui dont on se méfie. Sous prétexte qu'il refuse de se fixer, il est alors considéré comme en marge de la société, replié sur sa propre culture, ses traditions et ses usages. Un repliement qui apparaît parfois d'autant plus fort que les Roms adultes n'aspirent pas toujours à une vie professionnelle salariale car ils préfèrent effectuer des travaux journaliers, et le plus souvent entre eux.

Un peuple persécuté

L'Holocauste

Le nomadisme des Roms ne fut pas exclusivement la conséquence d'un mode d'existence souhaité. De fait, il fut souvent provoqué, sinon accentué, par toute une série d'exclusions et de persécutions, dans tous les pays au fil des siècles. Sur ce point, l'holocauste dont ils furent l'objet de la part des autorités nazies lors de la Seconde Guerre mondiale constitue l'un des épisodes les plus douloureux de leur histoire. En anglais, le terme "holocaust" signifie "enfer, destruction", en fait "victimes de flammes". Ce terme vient à l'origine du grec "holokaustos" qui signifie textuellement "totalement brûlé".

Les Roms furent déportés en masse dans les camps de concentration. Dans ces conditions, on ne peut donc que saluer le courage, la détermination et la constance avec laquelle ce peuple a su préserver son identité et sa culture.

C'est le 30 janvier 1933, qu'Adolf Hitler arrive au pouvoir en Allemagne. Cinq semaines après que Hitler devienne Chancelier du Reich, le premier camp de concentration, à Dachau, près de Munich, est mis en service le 9 mars 1933. Pendant cette période, les camps de concentration sont utilisés pour renforcer le régime nationaliste. Une soixantaine de camps sont créés en Allemagne, notamment à Dachau, Sachsenhausen, Buchenwald, Flossenburg, Mauthausen et Ravensbruck.

Les personnes emprisonnées sont des opposants au régime, c'est-à-dire les communistes, les syndicalistes et les socialistes. Des vagues d'arrestations visent plus particulièrement les Juifs, les Sinti et les Roms, les homosexuels, les témoins de Jéhovah, les "associaux" et d'autres personnes considérées par les nazis comme une menace pour le peuple allemand pour des motifs de racisme social ou de racisme biologique. De 1939 à 1941, le système de camps se développe. De nouveaux camps d'extermination massive sont construits dans les territoires occupés par les Allemands. C'est notamment le cas de Neuengamme, Natzwelier, Gross-Rosen et Majdanek. Le camp de concentration d'Auschwitz est ouvert en Pologne occupée le 14 juin 1940. Une année plus tard sa capacité est accrue de 100 000 prisonniers, par la construction d'Auschwitz Birkenau. Ce développement intervient dans le cadre de ce que les nazis ont appelé la "solution finale au problème juif" et du génocide des Roms.

Les femmes et les enfants dans les camps de concentration

En 1939, un camp de concentration pour les femmes est bâti à Ravensbruck. C'est là qu'arrivent la même année les premiers enfants, des enfants sinti et rom déportés avec leur mère. Des enfants sont également nés dans les camps de concentration. Au total, près de 870 enfants voient le jour à Ravensbruck. Comme les nourrissons sont soumis aux mêmes conditions terribles que les adultes : (faim, froid, vermines), quasiment aucun ne survit plus de quatre semaines. Ainsi seuls huit nourrissons ont survécu à Ravensbruck.

La survie

Le nombre des personnes exterminées dans les camps de concentration ne pourra jamais être déterminé avec exactitude - il est estimé à un minimum de 1,8 à 2 millions de personnes - pas plus que le nombre de survivants qui ont été libérés de ces camps ou durant les marches de la mort, ou qui ont pu fuir dans le chaos des derniers jours du règne nazi. Un grand nombre de ces détenus moururent juste après leur libération. D'autres firent des séjours prolongés dans des établissements hospitaliers ou des sanatoriums, avant de pouvoir rentrer chez eux. La plupart de ceux qui sont sortis vivant n'ont plus ni patrie, ni famille³.

Les différents groupes composant la population rom

Les Roms venus en Europe centrale et orientale ajoutent souvent à leur nom des patronymes qui font référence à leur appartenance régionale, religieuse ou professionnelle. De manière générale, les différentes migrations et la mobilité de certaines familles ont donné naissance à de nombreux groupes et sous groupes ethniques⁴.

Des Roms *Kalderash, Lovara, Tchurara*, qui furent en d'autres temps, chaudronniers, marchands de chevaux, ou maquignons. Les Vlax correspondent à l'un des sous-groupes les plus importants numériquement. Les *Yerlii*, qui ont pendant longtemps pratiqué le nomadisme, sont devenus sédentaires lors de leur arrivée dans les Balkans sous l'empire Ottoman. Les *Rudara*, présents un peu partout, vivent actuellement dans de petits villages, regroupés dans des quartiers appelés "mahala". Ces groupes vivent dans leur grande majorité en Europe de l'Est, où ils sont pour la plupart sédentarisés, même si une petite partie d'entre eux pratiquent encore le nomadisme (les *Koshicharija*).

Les **Sinte** ou **Sinti**, et les **Manouches** sont quant à eux établis en Europe occidentale depuis longtemps. Les **Gitans**, très tôt sédentaires, appartiennent au monde ibérique ou au sud de la France. Il existe aussi les **Yenishes** (notamment en France, en Suisse, en Belgique) qui se désignent simplement comme **Voyageurs** (ou gens du voyage).

Or, comme le fait remarquer l'anthropologue Patrick Williams⁵, la présence de ces différents groupes, peut entraîner une différenciation encore plus fine, qui renforce la cohésion des membres de la communauté ou de la famille.

L'organisation familiale

"Nanaj chave nanaj baxt"
"Pas de bonheur sans enfants."
Proverbe rom

L'univers des enfants et celui des adultes ne sont pas séparés. L'enfant apprend rapidement à nouer des contacts sociaux auprès des adultes. Les adultes respectent l'enfant et l'enfant respecte les adultes. La famille élargie surveille le comportement de l'enfant pour qu'il soit bien élevé et qu'il respecte sa famille dont il est la fierté.

L'enfant apprend en participant pleinement aux activités sociales de la communauté et en prenant exemple sur les personnes plus âgées. L'immersion lui permet d'apprendre les comportements qu'il doit adopter. Depuis sa plus tendre enfance, l'enfant est également élevé par ses grands-parents (souvent plus indulgents que sa mère).

8

³ Fonds Suisse en faveur des victimes de l'Holocauste, *Visages de victimes de l'Holocauste*.

⁴ Jean-Pierre LIEGEOIS, *Tsiganes et Voyageurs*, Dossier pour une formation interculturelle des enseignants, Conseil de l'Europe, Strasbourg, 1985.

⁵ Patrick WILLIAMS, 1989, *Tsiganes : identité, évolution*, Paris, Syros.

Le sexe de l'enfant est pris en compte dans l'éducation familiale. Les garçons travaillent avec leur père et les filles avec leur mère. A chaque sexe correspond des obligations propres. Le garçon apprend le métier de son père en l'aidant (par exemple dans la famille d'un forgeron, le fils procure du fer recyclé et s'occupe du soufflet de la forge), alors que la fille apprend avant tout à devenir une bonne épouse et une bonne future belle-fille. Elle aide sa mère à s'occuper des enfants plus jeunes, à préparer les repas, à vendre des produits sur le marché, etc.

La fille doit veiller à rester vierge jusqu'au jour de son mariage pour la réputation de sa famille. Après le mariage, en principe, elle quitte son foyer pour rejoindre la famille de son mari où son éducation se poursuit, elle aide sa belle mère pour les travaux ménagers et elle s'occupe de l'éducation de ses enfants.

La tradition veut que la belle-mère soit "dzanel shuzipen", c'est-à-dire "aimant la propreté". La belle mère apprend à sa belle fille ("bori") à préparer les repas auxquels son fils est habitué. Avant la naissance d'un premier enfant, la belle-fille doit toujours être à la disposition de sa belle-mère. Cette période peut être difficile pour la jeune "bori", mais dès qu'elle a fait ses preuves et qu'elle a a accouché de son premier enfant, elle est acceptée dans la famille de son mari comme un membre de plein droit.

Les Roms n'accordent pas une grande valeur à l'éducation dispensée par les "Gadgé⁶". Cela ne veut pourtant pas dire qu'ils ne veulent pas être "sages" (traditionnellement la sagesse est très appréciée dans la communauté rom), mais la sagesse s'acquière et se manifeste différemment de l'éducation traditionnelle des "Gadzés". Elle est transmise par les récits et l'expérience des personnes plus âgées, transmise sous forme d'histoires, de contes de fées, de mythes, de proverbes, d'anecdotes ou de devinettes. La richesse culturelle des Roms, leur sagesse, leurs expériences, leurs valeurs éthiques et leur philosophie sont sauvegardées grâce aux récits.

Chez les Roms, l'éducation scolaire ne fait en principe pas partie des valeurs familiales prioritaires. Leurs besoins en la matière restent secondaires et reposent sur l'acquisition des apprentissages fondamentaux (lire, écrire et compter). Certaines familles comprennent que l'instruction est très importante, mais elles ont souvent peur de perdre leur culture et leur identité par une éducation donnée par les Gadjé. Elles suivent les règles et regardent la vie de cette façon. C'est ce qui les distingue de la majorité des autres familles. Leur façon de vivre, leurs traditions, leur culture, leur langue, sont autant d'éléments qui les font se sentir différents.

La jeunesse

L'enfance et l'adolescence des enfants roms se terminent lorsqu'ils créent eux-mêmes leur propre famille. C'est à l'âge de la puberté que les jeunes roms commencent à réfléchir à leur mariage. Les mariages précoces participent au fait que les enfants roms entrent très tôt dans le monde des adultes. Il arrive souvent que les jeunes roms ne se marient pas par amour, mais bien plus pour obéir à la volonté de leur famille. Les filles concluent souvent un mariage bien réfléchi qui lie deux familles, en vue d'accroître leur prestige. Le mariage ainsi arrangé ne peut avoir lieu qu'entre des familles dont le niveau matériel est identique et qui sont liées d'amitié.

Le consentement des deux pères est nécessaire pour toute vie maritale. Accompagnés de leurs parents, les deux jeunes se jurent fidélité jusqu'à la mort devant des témoins pendant leurs fiançailles ("mangipen"). Le chef de cérémonie lie les mains des mariés par un foulard et verse dans leurs paumes du vin ou de l'eau de vie qu'ils doivent boire.

_

⁶ " Gadzes "– nom donné aux non Roms par les Roms.

Aujourd'hui on ne lie plus que rarement les mains, on les croise et les nouveaux mariés boivent le contenu du verre de l'autre, avant de s'embrasser. C'est après la cérémonie civile ou religieuse (**"bijav"**), qui les unit pour toute la vie, que l'ensemble de la communauté considère qu'ils peuvent vivre ensemble et avoir des enfants.

La séparation des époux est chose exceptionnelle ; elle n'est permise qu'en cas de stérilité ou d'infidélité de la femme. Si après quelques années, les mariés n'ont pas d'enfant, l'homme peut quitter sa femme. La stérilité est la punition suprême pour la femme rom qui est rejetée car elle ne peut pas accomplir son rôle vital : celui d'être mère. Il existe beaucoup d'artifices magiques supposés vaincre la stérilité. La femme stérile doit par exemple manger des feuilles ramassées sur le tombeau d'une femme morte de fièvre puerpérale après un accouchement. Selon une autre magie, d'un symbolisme très clair, la femme doit avaler le contenu d'un œuf, soufflé dans sa bouche par le mari. Certaines femmes croient aussi dans la force de la pleine lune, et consomment des plantes cueillies à minuit. L'avortement est très rare car la tradition veut qu'on ait le plus grand nombre d'enfants. La règle veut qu'une femme infidèle soit abandonnée par son mari ou punie (battue ou en coupant ses cheveux). A l'inverse, l'infidélité du mari est acceptée.

Lorsqu'une femme rom est certaine d'être enceinte, elle annonce la joyeuse nouvelle tout d'abord aux autres femmes de la famille, puis à son mari. Elle doit ensuite respecter les règles de protection du "fœtus". Ces règles sont très rigoureuses car la croyance va dans le sens d'un transfert des défauts et des insuffisances de la mère vers le fœtus. La femme est alors soumise à plusieurs restrictions : elle n'a pas le droit, par exemple, de regarder des personnes handicapées ou des morts, ni même des animaux "terrifiants" et magiques comme des serpents, etc.

Une femme ayant accouché est l'objet de toutes les attentions. Les personnes vivant dans la maison n'ont pas le droit de rentrer tard, car elles pourraient provoquer des malheurs. Elles doivent respecter ces règles pendant 40 jours après la naissance. Toute la famille, y compris les cousins et les tantes s'occupent de l'enfant nouvellement né.

Le baptême ("kirvipen") a toujours lieu à l'église. Le parrain et la marraine jouent un rôle très important qui renforce naturellement les rapports entre les familles. Lors du baptême, l'enfant reçoit un prénom, d'habitude celui de son parrain, ou d'un des parents ou d'un autre membre de la famille. Ce prénom n'a qu'une signification "officielle ", servant uniquement aux contacts avec la société non rom. L'enfant reçoit un second prénom qui est utilisé au sein de la communauté rom.

L'âge adulte

Arrivés à l'âge adulte, les Roms s'occupent de leur famille et doivent subvenir à leurs besoins et élever leurs enfants. La capacité d'un homme à subvenir aux besoins de sa famille est évaluée en fonction de son revenu.

La vie des Roms se déroule souvent loin des centres villes. Ils habitent généralement dans des ghettos. Avant la Seconde Guerre mondiale, certains d'entre eux vivaient dans de simples maisons, enfoncées dans la terre, appelées "zemnice". Dans les pays de l'Est, les Roms sont sédentaires, ils habitent dans des maisons, à la différence de leurs confrères en Occident qui habitent plutôt dans des caravanes. Les Roms se distinguent par leur préférence pour la vie en plein air. Les femmes font la cuisine et la lessive dehors sur les fourneaux qu'elles sortent de la maison en même temps que les tables. Leur vie se tourne plutôt vers les rues et vers l'extérieur.

La vieillesse

"De e phuren pativ, kaj jekhvar vi tu aveha phuro." "Respecte les personnes âgées, car toi-même, un jour tu seras âgé." Proverbe rom

Les Roms sont très attachés à la vie familiale, ce qui explique que les jeunes et les vieux vivent ensemble. De ce fait, les personnes âgées peuvent s'investir dans l'éducation des enfants. Les personnes âgées sont respectées par leurs enfants et petits enfants et leur avis a un grand poids dans les décisions familiales.

Lors d'un décès, le défunt reste chez lui jusqu'à son enterrement, auprès de sa famille qui veille sur lui et l'accompagne dans l'univers de l'au-delà. Les membres de la famille place dans le cercueil des objets personnels appartenant au défunt, parfois de valeur : bagues, boucles d'oreille, montres, violon, guitare, cigarettes, lunettes, petite bouteille d'alcool, jeux de cartes etc, et pour les croyants, un livret de prières et un chapelet, souvent de petites pièces de monnaie. La veillée suit des règles très strictes : s'il est permis de jouer aux cartes et de raconter des histoires sur la vie du défunt, il est par contre interdit de chanter, de danser et de trinquer. Avant de boire son premier verre, chacun doit d'abord verser un peu de son contenu par terre, à la mémoire du défunt. Quelque temps après l'enterrement, la croyance veut que le défunt rende visite aux survivants pour leur faire savoir s'il a été satisfait de ses funérailles. Il manifeste sa présence par tout un éventail de signes, de sons, qui apparaissent notamment dans les rêves.

Dans tous les pays où vit une importante population rom, se pose des difficultés quant à sa scolarisation. Selon une enquête menée par le Programme de développement des Nations Unies (UNDP)⁷, seules 7 % des personnes interrogées sont allées jusqu'au niveau de l'école secondaire. Le bas niveau d'éducation scolaire des Roms ne leur permet pas une insertion dans la vie professionnelle et leur situation économique reste souvent difficile. Ils occupent souvent les postes au niveau le plus bas de l'échelle sociale.

Les études montrent que le pourcentage de Roms qui n'ont pas accès à l'éducation scolaire est assez élevé par rapport à celui de la population majoritaire.

- En Bulgarie, seulement 6 % des Roms, contre 40 % de la population totale du pays ont été scolarisés dans l'enseignement secondaire.
- En Hongrie, plus de 90 % des enfants roms commence le secondaire, mais seulement 33 % terminent leur scolarité. Seulement 4,5 % accomplissent les études secondaires.
- *En Roumaine* selon le recensement de 1992, 27 % des garçons et 35 % des filles roms n'ont pas d'éducation primaire.

Cet écart de niveau d'éducation entre la population rom et la population majoritaire n'est pas propre à l'Europe centrale et orientale. Le niveau d'éducation des Roms (ou selon leurs dénominations dans les pays occidentaux) est toujours plus bas que la population majoritaire. La Résolution de 1989 révèle ainsi que 30 à 40 % des enfants roms fréquentent l'enseignement primaire avec quelque régularité, et que moins de 10 % sont scolarisés dans l'enseignement secondaire⁸. Ainsi, en *Espagne par exemple*, 50 % des Roms étaient analphabètes en 2000. L'encadrement dans l'éducation primaire a augmenté à partir de 1990, mais malgré les efforts entrepris, le nombre des Roms qui fréquente le primaire est peu élevé.

⁸ Résolution du 22 mai 1989 concernant la scolarisation des enfants tziganes et de voyageurs, *Journal Officiel* des Communautés européennes n° C 153/3 du 21.6.1989.

⁷ UNDP- 2002, A Regional Human Development Report, The Roma in Central and Eastern Europe.

I. OBSTACLES A L'EDUCATION SCOLAIRE

La pauvreté, les mariages précoces, l'isolement des communautés roms, le rôle faible de l'ethnie dans les institutions éducatives, constituent autant de facteurs qui ont une influence sur l'accès à l'éducation scolaire.

Implication des parents dans l'éducation scolaire

Les parents roms ne connaissent pas toujours l'importance de la scolarisation et l'investissement qu'elle suppose. Par conséquent, leur implication dans l'éducation scolaire est généralement insuffisante. Pour des nécessités économiques, nombreux sont les parents qui obligent leurs enfants à commencer à travailler à un âge précoce ou à rester à la maison pour garder leurs frères et sœurs. Les moyens pour subvenir aux besoins quotidiens restent les plus grandes préoccupations des familles.

Les facteurs culturels et linguistiques

Les stéréotypes négatifs sur l'éducation donnée par les familles roms sont communs. Les enquêtes qui ont été menées auprès des enseignants, des parents non-roms, et des autorités éducatives montrent que ces différents acteurs ont le sentiment que les Roms sont des gens paresseux qui ne souhaitent pas travailler et que leur organisation sociale et leur culture ont un impact négatif sur l'éducation scolaire. Dans les faits, beaucoup de parents roms n'envoient pas leurs enfants à l'école pour éviter qu'ils deviennent des *gadzes* ou parce qu'ils habitent loin des écoles et préfèrent garder leurs enfants près d'eux.

Les mariages et les naissances précoces sont des obstacles dans la scolarisation des enfants roms. En effet, beaucoup de couples se forment avant l'âge de 16 ans et la naissance des premiers enfants empêche les filles de fréquenter l'école. Des études menées en Bulgarie montrent ainsi qu'en 1994, 40 % des Roms ont été mariés avant l'âge de 16 ans et 80 % avant l'âge de 18 ans Des résultats identiques ont été mis en évidence en Roumanie.

Un autre grand obstacle est *le problème de la connaissance de la langue officielle du pays* où les Roms habitent. La majorité des enfants roms commencent l'école avec une faible connaissance de la langue officielle du pays, ce qui ne leur permet pas de poursuivre leurs études. Ils sont donc désavantagés par rapport aux autres élèves qui ont un bon niveau de la langue et qui n'ont donc pas les problèmes pour étudier.

A cet égard, l'éducation préscolaire et les professeurs assistants comme les "intermédiaires culturels" sont des éléments qui jouent un rôle crucial dans connaissance de la langue du pays et l'intégration dans le milieu scolaire.

Le problème de la langue existe en particulier dans les pays de l'Est où la langue romani, malgré les avatars historiques et son usage oral, reste une langue bien conservée. Les études menées par UNDP montrent que 54 % des Roms interrogés parlent la langue romani à la maison.

La pauvreté et l'éducation

Selon les études menées par UNDP, la pauvreté est l'obstacle le plus important pour l'accès à l'éducation. Les familles roms, souvent très pauvres, ne peuvent pas assurer à leurs enfants le matériel scolaire de base, comme les livres. Les conditions misérables dans

⁹ Tomova - 1998

lesquelles les enfants habitent ne leur permettent pas de faire leurs devoirs ; et les parents, souvent analphabètes, ne peuvent pas non plus les aider dans leur travail scolaire.

Qualité de l'éducation

L'accès à l'éducation dépend directement de la qualité de l'éducation qui leur est proposée. Or on constate que la qualité de l'éducation scolaire dispensée aux enfants roms est inférieure à celle du reste de la population. Le manque de motivation de la part des enseignants à travailler avec des enfants d'une culture différente de la leur, les préjugés à l'égard des familles et le manque de formation sont autant de facteurs qui participent à une faible qualité de l'éducation scolaire qui leur est proposée.

Le matériel pédagogique

La nécessité de développer du matériel pédagogique en langue romani se fait de plus en plus sentir. L'existence des manuels scolaires en langue romani peut servir comme un outil pour motiver les enfants roms à aller à l'école et à y étudier, et leurs parents à les y envoyer. Les manuels scolaires en langue romani servent aussi à la conservation de l'héritage culturel de ce peuple.

Le problème de la production de matériel pédagogique est d'ordre financier et dépend en grande partie de la volonté des Etats à inclure un tel matériel à l'école.

De la même manière, la présence de la culture et de la tradition roms dans les manuels scolaires valorise l'existence de ce peuple auprès de la population majoritaire. Ce matériel peut donc aussi servir de lien entre les Roms et les non-Roms et être utile pour contrer les effets des préjugés et des images négatives. Les manuels scolaires sur la culture rom servent donc pour la connaissance de tous, Roms et non-Roms. La connaissance d'une autre culture ne peut en effet être qu'une richesse en matière d'interculturel et de stabilité des personnes¹⁰.

Les écoles "roms"

Les structures scolaires et la qualité des services éducatifs sont des facteurs majeurs dans l'accès à l'école. Or, la plupart des enfants roms fréquentent des écoles ou des classes où leur nombre prédomine. Dans de nombreux pays, les écoles majoritairement fréquentées par les Roms sont situées dans les quartiers où ils vivent et l'enseignement dispensé dans ces écoles est qualitativement inférieur aux autres écoles. En Bulgarie par exemple, la concentration des populations roms dans des ghettos a eu une influence décisive en matière de ségrégation spatiale¹¹.

"Les écoles pour les handicapés mentaux ou les enfants attardés" sont un autre type d'écoles particulièrement fréquentées par les enfants roms. Dans la plupart des cas, les enfants roms qui fréquentent ces écoles ne présentent en réalité aucun problème de santé mentale. Des études réalisées en République Tchèque en 1997 ont montré que 63 % des enfants roms ont fréquenté des écoles spéciales contre 4 % de la population totale¹². En Roumanie, selon les statistiques officielles, il y aurait 246 écoles spéciales et le nombre des

13

¹⁰ Identification de matériel existant en langue romani dans les différents pays—Conférence, Strasbourg 26-27 mai 2003.

¹¹ Jean-Pierre LIEGEOIS, 1997 (1ère éd. 1986), Minorité et scolarité : le parcours Tsigane, Toulouse, CRDP.

¹² ERRC 1999: 23

enfants roms inscrits a été de 48 237¹³. En Hongrie, différentes recherches montrent aussi que les écoles spéciales sont fréquentées par 90 % d'élèves roms¹⁴.

Actuellement plusieurs tentatives sont faites pour réintégrer les enfants roms dans les écoles de l'enseignement ordinaire, mais leur mise en œuvre demande souvent beaucoup de temps.¹⁵

II. CADRE DE REFERENCE ET APPROCHE MÉTHODOLOGIQUE

- La Recommandation n° R (2000) 4 du Comité des Ministres aux Etats membres sur l'éducation des enfants roms/tsiganes en Europe (voir annexe)
- L'élaboration de l'outil méthodologique : le questionnaire

Un des objectifs à long terme d'une étude réalisée en matière de "bonnes pratiques" dans le domaine de l'éducation des enfants roms est d'établir des relations durables entre les différents partenaires, et de les associer aux avancées européennes. Dans ce sens, nous avons contacté des personnes appartenant à plusieurs ONG, notamment des experts Roms qui travaillent dans le domaine de l'éducation, dans différents pays. Dans un premier temps, il a fallu les informer de notre projet et leur expliquer notre demande de partenariat. Quelquefois il a été difficile pour certains de répondre et d'agir de façon efficace, en raison d'obligations professionnelles et d'un manque de temps, mais dans la majorité des cas notre projet a été bien reçu et a suscité l'intérêt.

L'utilisation d'une méthodologie flexible au niveau européen et adaptée aux niveaux local et national des différents pays, permet de consolider le travail fait par les différents experts roms, afin d'arriver à la formulation de bonnes pratiques en matière d'éducation. La diffusion de l'information au niveau européen renforce le processus de durabilité du travail et permet sa continuité.

Compte tenu des objectifs de travail définis dans le document cadre du résumé des activités, nous avons élaboré un questionnaire destiné à obtenir des informations auprès d'experts roms et qui travaillent activement en faveur des communautés Roms dans plusieurs ONG de différents pays, et notamment dans le domaine de l'éducation. Avant d'analyser les réponses reçues au questionnaire, il est important d'expliquer les thématiques que nous avons choisi d'aborder.

Les thématiques du questionnaire :

- > Des données générales sur l'organisation questionnée (adresse, présentation, nombre de projets qui ont été développés dans le domaine de l'éducation);
- ➤ Informations sur l'expérience de bonnes pratiques dans le domaine de l'éducation qui ont été développées par les ONG ;
- ➤ Questions sur les critères qui définissent une bonne pratique dans le domaine de l'éducation, et les améliorations possibles qui ont été développées grâce aux projets ;

¹⁴ Save the Children 2001b: 123

¹³ Save The Children 2001a: 35.

¹⁵ Par exemple en Bulgarie, le programme cadre pour l'intégration des Roms dans la société Bulgare a été adopté en 1999, mais ce n'est qu'en 2002 que le Ministère de l'Education a pris des mesures concrètes pour favoriser l'intégration scolaire des Roms, qui seront appliquées en 2002- 2003. Ministère de l'Education, 2002 : 151- 158.

- > Informations sur les nouvelles priorités pour le développement de nouveaux projets dans le domaine de l'éducation ;
- \succ Informations sur les politiques essentielles dans le domaine de la scolarisation à l'égard des communautés roms pour la période 2003 2004 .

Le questionnaire sur "les pratiques innovantes" envoyé aux organisations en trois langues (français, anglais, romani)

ORGANISATION / ORGANISATION / ORGANIZACIA:

1. Adresse / Address / Adresa :

- 2. Brève présentation de votre organisation / Short presentation of your organisation/ Cikni presentacia pal tumari organizacia :
- 3. Nom(s) et nombre de(s) projet(s) sur lesquel(s) votre organisation a travaillé dans le domaine de l'éducation /Name and number of the educational projects in which your organisation took part? / Pala kozom proektura kerda buti tumari organizacia, and-e edukaciaki avlin?
- 4. Quelles sont selon votre expérience, les bonnes pratiques à développer dans le domaine de l'éducation pour les Roms / Which are the good practices to develop in the field of education for the Roma? / Save si, o lache praktike, katar sa tumari buti so kerde, kaj te keren pes and-e edukaciaki avlin vas-o Roma?
- 5. Quels sont pour vous les critères essentiels qui définissent "une pratique innovante"/ Which are the criterions for "good practice" / Pala tumaro gindipen save si -o criterura kon keren I "lachi praktika"?
- 6. Quelles ont été les améliorations possibles grâce aux projets que vous avez développés ? (par exemple : implication du partenariat, amélioration des résultats à l'école, etc.)/ Which improvements were possible by developing your projects activities?(for example: partnership level, increasing school attendance)/ Savo, si o azutipen katar o aktivitetura so kerde ? (partenerija, shkolako lachijaripen) ?
- 7. Les activités que vous avez développées à travers les projets ont-elles satisfait vos attentes ? Si oui, pour quelles raisons : / Did the project activities meet your expectations? Please give details/ O aktivitetura so kerde pal o proektura, lacharde tumen? Mothoven maj but:
- 8. Quelle a été la leçon la plus importante que vous avez apprise grâce aux activités du projet / What are the most important lesson (s) you learnt from your project activities?/ So sikile maj but katar o aktivitetura katar o proekto?
- 9. Selon vous, quelles sont les priorités pour le développement de nouveaux projets dans le domaine de l'éducation à l'égard des Roms / What are in your opinion the priorities for the new possible projects that should be developed in the field of Education for Roma?/ Pala tumaro gindo, save si o prioriteturija kaj te kerdjion pes neve proektura and-e edukaciaki avlin vas-o Roma?
- 10. Quelles sont les priorités politiques essentielles à l'égard des Roms dans le domaine de l'éducation dans votre pays pour la période 2003-2004/. Which are the most important education policies in the field of education for the Roma in your country for the period 2003-2004?/ Save si o maj vazne politikane prioritetija vas-o Roma and-e edukaciaki avlin ande tumaro them, and-o bersh 2003- 2004?
- 11. Quelles sont les pratiques et structures de consultation, de concertation et de participation, prévues dans votre Etat pour les projets en matière d'éducation / Which are the practices and structures for consultation and participation in the field of education in your country./ Save si o praktike thaj o strukture vas-i konsultacia, vas-i participacia, vas-o khetanipen, so kerel Tumaro them and- o proektura and- e edukaciaki avlin?
- 12. Autres propositions / Other proposals / Verver propozicie :

III. ANALYSE DES REPONSES EN MATIERE DE PRATIQUES INNOVANTES

Facteurs jouant un rôle essentiel dans la scolarisation des enfants roms

Les médiateurs

On l'a dit précédemment, nombreux sont les enfants roms qui ne connaissent pas bien la langue officielle du pays où ils vivent. Cette méconnaissance induit inévitablement des difficultés à entrer dans les apprentissages et à étudier. La participation de médiateurs est alors indispensable pour surmonter ces premières difficultés linguistiques. Les médiateurs travaillent aussi en parallèle avec les familles en leur expliquant l'importance de la scolarisation.

> Les enseignants

Par ailleurs les enseignants sont très peu motivés pour travailler avec des enfants roms. Méconnaissant leur culture, leur langue, et leurs traditions, c'est souvent l'incompréhension qui domine dans le rapport aux familles.

Les parents

La faible implication des parents dans la scolarisation de leurs enfants est souvent liée à leur situation économique, souvent difficile. De manière générale, on constate qu'ils ne considèrent pas que l'éducation scolaire puisse être un instrument de promotion sociale, ou qu'elle puisse les aider à améliorer leur situation sociale.

- Développement de l'enseignement en langue romani : l'exemple roumain
- La Roumanie est l'un des pays où l'enseignement de la langue romani est le plus développé. Le Ministère de l'Education travaille en étroite collaboration avec des ONG roms et non roms au développement de plusieurs programmes sur l'enseignement en romani. Cet intérêt répond à la nécessité d'améliorer la situation des Roms pour entrer dans l'Union européenne et se décline comme suit :
 - Le 20 octobre 1992, un cours de langue romani, d'une durée de deux heures, a été pour la première fois introduit dans l'enseignement supérieur, à la Faculté de langues et de littérature étrangère de Bucarest.
 - En octobre 2000, un programme de formation à distance de niveau universitaire pour les professeurs roms non-qualifiés a démarré. Au bout de deux ans les candidats obtiennent un diplôme universitaire d'instituteur professeur en langue romani.
 - En janvier 2001, le gouvernement roumain adoptait la décision N° 23/11 sur l'élargissement des programmes d'enseignement en romani en créant un poste de directeur général adjoint dans le domaine et en nommant un conseiller pour la langue romani (pour le cycle primaire, pour les adolescents et pour les adultes). En 2001/2002, on dénombrait 12 600 élèves qui étudiaient leur langue maternelle, le romani (3 à 4 heures par semaine).
 - Plusieurs programmes stratégiques d'enseignement en romani ont été mis en place dans différentes écoles : dans 34 départements, des classes hebdomadaires de langue romani se sont ouvertes. D'autres programmes à l'initiative du Ministère et des ONG prévoient l'apprentissage de la langue romani en dehors de l'école pendant les vacances d'été. Beaucoup d'étrangers participent aussi à cette formation en langue romani.
 - Le Ministère a nommé 42 inspecteurs scolaires pour l'enseignement en romani, dont plus de la moitié appartienne à la minorité rom.
 - De janvier 2001 à juin 2002, le Ministère de l'Education et de la Recherche a créé de nouveaux programmes d'enseignement pour les Roms dans le cadre du Plan général d'application de la Stratégie pour l'amélioration de la situation des

Roms. Aujourd'hui il existe 102 écoles en Roumanie, où 12 650 élèves étudient le romani. 260 enseignants y travaillent à plein temps et 96 à mi-temps¹⁶.

Critères et priorités issus de l'analyse du questionnaire

L'analyse des réponses reçues au questionnaire a été centrée sur la mise en évidence d'éléments qui servent à la distinction de bons critères et de priorités de travail pour améliorer la situation scolaire des enfants roms en Europe.

- Amélioration des conditions de vie pour que les enfants roms puissent aller à l'école. Travail à effectuer pour les faire sortir du quartier ;
- > Obligation pour les enfants roms de fréquenter les classes préparatoires pour apprendre la langue officielle du pays ;
- > Travail sur la motivation (notamment par l'information) des parents pour les impliquer dans le processus éducatif de leurs enfants ;
- Motivation et qualification des enseignants pour travailler avec les enfants roms ;
- Implication des institutions comme partenaires ;
- > Participation active des médias dans le processus d'intégration des enfants roms à l'école ;
- > Introduction de la langue et culture romani dans les écoles, notamment par la production de livres en langue romani ;
- Développement du curriculum pour les enfants roms ;
- > Travail en coopération avec les institutions locales pour l'application des stratégies en matière d'éducation scolaire ;
- > Contrôle du processus scolaire, et implication d'acteurs roms, notamment des inspecteurs appartenant à la communauté.

Réflexions sur les points importants dans le développement de pratiques innovantes dans le domaine de l'éducation scolaire

Cette présentation des "pratiques innovantes" résulte de l'information issue lors de l'analyse des réponses au questionnaire. Les réflexions ont été menées par dix experts roms, de différents pays sur des questions concernant les pratiques innovantes dans le domaine de l'éducation pour les enfants roms.

Avant d'évoquer les pratiques innovantes dans le domaine de l'éducation, il est très important de prendre en considération la situation et la spécificité de chaque pays où les enfants roms habitent, c'est-à-dire de distinguer la situation en Europe de l'Est et celle de l'Ouest. Dans notre présentation, nous illustrerons quelles sont les priorités de travail dans le domaine de l'éducation en essayant de présenter chaque proposition dans le contexte concerné.

¹⁶ Ministère des informations publiques département pour les relations ethniques, "*Le temps présent dans l'enseignement des minorités nationales en Roumanie*", 2001-2002, p. 3-61.

En ce qui concerne *l'amélioration de l'infrastructure des écoles*, les experts roms pensent que l'amélioration des conditions de scolarisation ne consiste pas forcément à intégrer les enfants roms dans d'autres écoles, mais plutôt d'améliorer la qualité d'enseignement et les moyens financiers et humains des écoles où se trouvent déjà les enfants.

Les classes préparatoires pour les enfants roms doivent être obligatoires, selon l'avis des experts, et leur développement doit faire partie d'une politique gouvernementale affirmée dans chaque pays. Dans les pays de l'Europe de l'Est, leur importance est directement liée à l'apprentissage de la langue officielle.

Dans les pays occidentaux, où la langue romani est perdue l'intérêt est plutôt d'acquérir des habitudes scolaires : socialisation, se lever tôt, rester assis pendant quelques heures, avoir des contacts avec les Gadgés, etc.

Le rôle des médiateurs et leur travail changent selon le contexte du pays : Différentes expériences sur le rôle des médiateurs ou assistants ont été abordés par les experts Roms :

- En Slovaquie Les médiateurs sont appelés "assistants", le pays a l'expérience des assistants depuis 12 ans. Maintenant ils sont inclus officiellement dans la loi d'enseignement. Selon la loi, si la famille est composée de 4 enfants et dépend des aides sociales, l'assistant peut travailler avec elle. Un des plus gros problèmes reste le salaire des assistants car le budget du pays ne prévoit pas de salaires pour les assistants. Lors de l'adoption de la loi, les députés ont pensé que l'assistant doit être rom. Le directeur de chaque école embauche l'assistant, mais son rôle n'est pas encore identifié. Le critère sur la connaissance de la langue romani de la part du médiateur reste à déterminer. L'expérience montre que ce travail est le premier pas et que par la suite, ces assistants peuvent devenir des enseignants en langue romani. Il est à noter que le processus éducatif pourrait avoir un plus grand succès si la possibilité d'apprentissage de la langue romani était présente.
- En Bulgarie Le travail des médiateurs en Bulgarie permet de dépasser la barrière linguistique, et d'améliorer la communication entre les enfants, enseignants et parents. L'expérience acquise par les médiateurs roms en matière de connaissances pédagogiques leur permet ensuite de suivre une formation d'assistants. En Bulgarie, des programmes sont organisés par les ONG, qui soutiennent financièrement les médiateurs dans leur formation pendant deux ans à l'Université.

Avant de commencer le travail les médiateurs reçoivent une formation initiale par des professeurs, enseignants, qui leur donnent des connaissances de base. L'initiative de cette formation vient des ONG.

- En France - Les Roms vivant en France ne sont pas reconnus officiellement comme une minorité ethnique. Ils n'ont pas de difficulté majeure par rapport à la langue du pays puisque la moitié d'entre eux ne parle pas le romani. Les médiateurs interviennent pour travailler avec les parents : ils les incitent à envoyer leurs enfants à l'école et les informent sur les écoles existantes (camions-écoles, écoles sur les terrains de stationnement, écoles normales). Les médiateurs travaillent surtout avec ceux que le législateur nomme les "Gens du Voyage". Leur travail est plus intensif pendant les périodes électorales car ils participent aux négociations avec les maires pour mettre en place les aires d'accueil dans les communes. Le rôle des médiateurs en France n'est pas clairement identifié, ils travaillent dans plusieurs domaines et ne sont pas formés professionnellement. Peu de Roms sont médiateurs car beaucoup d'entre eux ne savent ni lire, ni écrire, seulement 1 % sont des Roms. Ceux qui souhaiteraient exercer ce travail n'ont pas les connaissances de base et ne peuvent pas l'effectuer. Le salaire des médiateurs est prévu par le budget du Gouvernement et par les associations. Seules les personnes âgées de 18 à 25 ans ont le droit de travailler comme médiateurs pour une période de 5 ans. Il est très important d'assurer des formations

professionnelles pour les médiateurs ainsi que pour les enseignants pour arriver à des résultats meilleurs. Le travail principal du médiateur est d'assurer le lien entre la population rom et les représentants de la majorité.

- Au Portugal - Il existe différents médiateurs dans les domaines de l'éducation, de la santé, du travail social. Les médiateurs recoivent des cours préparatoires (avec une sélection d'entrée très difficile car ils doivent répondre à plusieurs critères- niveau d'études, statut social, situation familiale). La formation dure deux ans et se conclut par l'obtention d'un certificat. Les certificats sont différents selon le degré d'études des personnes. Dans le domaine de l'éducation des cours d'alphabétisation sont organisés. Ces cours sont également prévus pour les autres minorités. Au Portugal, il n'y a pas de problèmes de connaissance de la langue officielle, mais les enfants ne veulent pas aller à l'école. Le travail des médiateurs est de travailler avec les parents pour les convaincre d'envoyer leurs enfants à l'école car les parents considèrent que la chose la plus importante pour leurs enfants est le commerce. Ils font aussi le lien entre l'école et les familles : par exemple, quand il y a un deuil dans une famille rom, et que l'enfant n'a pas le droit d'assister au cours de musique, le médiateur parle avec l'enseignant et lui explique la raison pour laquelle l'enfant ne peut pas y assister. Les médiateurs sont invités à participer à toutes les réunions qui concernent les enfants des rues, les enfants en difficultés etc. Les médiateurs reçoivent leurs salaires de différents programmes des ONG et des Ministères.

Tous les experts interrogés considèrent que le travail des médiateurs est très important pour améliorer la situation scolaire des enfants roms. L'identification d'un modèle unique de médiateur n'est pas possible, car la situation de chaque pays est différente. Chaque modèle doit s'adapter aux besoins spécifiques du pays.

La motivation des parents : les experts roms considèrent que la création de programmes (apprentissage à la couture, à la lecture et à l'écriture) et l'implication des parents dans ces programmes permettent de les motiver et de les inciter à scolariser leurs enfants. De manière générale, ils considèrent que, , le travail avec les enfants dès le jeune âge et avec les parents est fondamental pour améliorer la situation actuelle.

La motivation des enseignants apparaît aussi comme un enjeu majeur dans la qualité d'enseignement donné aux enfants. La qualification (information et formation) doit être favorisée en donnant la possibilité aux enseignants de participer à différentes formations pour mieux connaître la culture, les traditions des Roms, leurs coutumes et mieux comprendre les enfants roms/ tsiganes et travailler de façon efficace avec eux.

L'implication des institutions dans le processus : selon les experts roms, il est très important que les institutions locales et nationales soient impliquées. Le travail, doit d'abord se faire au niveau local avec les ONG et les institutions – mairie, bureau d'aide sociale, police etc. et peut, quand il a fait ses preuves, servir comme exemple au niveau national et être adopté officiellement par le gouvernement du pays. Le rôle des institutions européennes – Conseil de l'Europe, Union Européenne est très important car il légitime la mise en œuvre de nouvelles stratégies en faveur de la communauté.

La participation des médias, de la radio, de la télévision: cette participation est aussi très importante pour diffuser l'information sur les programmes existant dans le domaine de l'éducation des enfants roms. Une telle connaissance peut avoir un effet positif dans la mesure où elle permet de changer l'image des Roms auprès de la majorité, donner une image positive et essayer de changer les stéréotypes qui leur sont attribués. Il est très important pour les Roms d'être pris en considération par la majorité de façon à ne pas se sentir exclus.

Introduction de la langue, de la culture et de la tradition romani à l'école : elle peut se faire par exemple au travers de l'apprentissage de chansons en langue romani, de dessins sur les vêtements traditionnels roms, ou en insérant un chapitre sur l'histoire des Roms dans les livres d'histoires. L'introduction d'un chapitre sur les Roms dans les manuels scolaires permettrait aux enfants de la majorité de connaître les Roms et favoriserait un échange entre les différentes cultures. L'apprentissage de la langue romani à l'Université, et au lycée comme matières optionnelles et non obligatoires est également un bon instrument.

Les inspecteurs roms : leur rôle est très important pour contrôler la fréquentation scolaire des enfants roms et assurer une communication avec les parents. Toutefois, les experts reconnaissent la difficulté de trouver parmi les Roms, des personnes qui ont atteint un niveau d'études leur permettant de faire ce travail.

L'échange d'informations, le lobbying et les contacts entre les partenaires européens favorisent la connaissance des faits et la diffusion des actions positives en faveur de la communauté Rom.

IV. MISE EN RÉSEAU DES PARTENAIRES

La création de relations en réseau, la collaboration avec les représentants de la communauté rom, leur expérience et leur implication dans différentes activités sont essentielles. Dans cette perspective, nous avons envisagé de créer un réseau, constitué de plusieurs ONG, qui ont participé à la définition des critères relatifs aux "pratiques innovantes".

La sélection des organisations partenaires dans 10 pays de l'Europe d'Est et de l'Ouest a été faite en fonction de la motivation des personnes et de leur volonté de participer à un travail en partenariat à long terme.

ORGANISME/PAYS	COORDONNÉES
"Verband Deutscher Romaund Sinti et V. Kalker/	e-mail: seidij2000@yahoo.fr
ALLEMAGNE	Adresse: 5103 Koln, BRD Str. 250
"Roma-Lom Foundation "/ BULGARIE	e-mail: assen.slavchev@almus.net
	Adresse: 3600 Lom, 4 Neophit Bozvely str.
	Bulgaria
"Roma Women Association – Better Future"/	e-mail: ramiza.mehmedi@zg.hinet.hr
CROATIE	Adresse : Av. Marina Dr 4, 420 10 000 Zagreb
"L. A Romani Baht"/ FRANCE	e- mail : dragana1966@aol.com
	Adresse: 4, bld. St.Roch 06300 Nice, France
"Minority Rights group-MRG" / HONGRIE	e-mail: mrg2.bud@tla.hu
	Adresse: 1125, Szilagyi E, Fasor
	22/c H- Budapest
"Roma community centre Drom" / MACEDOINE	e-mail: for@drom.org.mk
	Adresse : Done Bozinov 11/5
	1300 KUMANOVO
"Roma – Students Association "/ MOLDOVA	e-mail: raditsa_nicolae@hotmail.com
	Adresse : Minsx 26 str. Ap.23 Chisinau,
	Republic of Moldova
"Amusap – Association pour le développement	e-mail: myrna@sapo.pt
des femmes et des enfants gitans portugais" /	Adresse : Rua da Liberdade n°3 r/c drt°,
PORTUGAL	2840 – 157 AMORA Portugal
"Roma – Ural"/ RUSSIE	e-mail: olga.chashchikhina@errc.org
	Adresse: 620087 Ekaterinburg, krotki – 4
"Roma Community Center April 8"/ SERBIE	e-mail: <u>rominterpres@yubc.net</u>

	Adresse: Slygbeni put/86/a Beograd
"Good Romany Fairy Fondation"/ SLOVAQUIE	e-mail: nadkesaj@ke.telecom.sk
	Adresse: Hlavna 68, SK- 04000 Kosice

CONCLUSION

A l'issue de cette présentation, nous avons exposé l'état des conditions d'existence des Roms un peu partout en Europe, défavorisés dans de nombreux domaines, comme celui de l'éducation, de l'emploi, de la santé, de l'accès aux droits sociaux. Aujourd'hui encore, les Roms constituent un peuple moins intégré, souvent marginalisé, voire persécuté. Les différents témoignages nous permettent même de dire qu'il s'agit d'un des groupes les plus marginalisés d'Europe.

Leur niveau d'éducation scolaire, souvent très bas, ne leur permet pas d'avoir un travail qualifié. Ils sont donc souvent dépendants des aides sociales. Actuellement, les familles roms se déplacent en Europe pour améliorer leurs conditions de vie, faciliter l'éducation scolaire des enfants, mais aussi pour promouvoir une politique juste à leur égard et renforcer leur identité culturelle. Or, l'accès à l'éducation des enfants roms/tsiganes est une des nécessités les plus importantes lorsqu'il s'agit d'adaptation et d'intégration à la société.

Comme on l'a vu, il est important de noter que de nombreux facteurs interviennent dans l'accès à l'éducation scolaire. D'une part les familles et leur attitude face à l'école et d'autre part l'enseignement qui a encore du mal à tenir compte de la diversité culturelle et ethnique des communautés.

A travers les exemples exposés nous avons pu constater que de nombreuses initiatives et un bon nombre d'efforts commencent à être entrepris, notamment dans les pays de l'Est pour aider à l'accès à l'éducation scolaire. Dans cette perspective, il s'agit d'établir un dialogue entre les acteurs concernés et la majorité dans une perspective de compréhension et de respect des valeurs et des différences de chacun. Il s'agit notamment aussi de former les médiateurs, et d'inclure des éléments positifs de la culture et de la langue dans l'enseignement.

En ce qui concerne le domaine de l'éducation, les actions entreprises sont basées sur la Résolution 89 et la Recommandation 2000 (4), qui ont pour but de trouver les moyens et les outils susceptibles d'être proposés aux gouvernements pour préparer les enseignants à être capable de travailler avec les enfants roms/tsiganes, et cela en partenariat avec les Roms eux-mêmes. De nombreux projets sont en cours de réalisation pour rechercher des outils adaptés et impliquer des différents partenaires (personnel éducatif, associatif et milieu familial).

La scolarisation des enfants roms, et plus largement l'intégration de la minorité rom, fait partie des priorités pour les pays candidats à l'Union européenne, dans la perspective de l'élargissement. En effet, les pays qui demain seront membres de l'Union européenne doivent pour cela respecter les principes fondamentaux et assurer toutes les protections à la minorité rom.

Pourtant, les Roms ne sont pas simplement une minorité opprimée, en effet ils ont de part leur différence, une différence assumée. Leur mode de vie et les questions qu'ils soulèvent, recouvrent non seulement une véritable richesse, mais aussi un véritable ferment positif pour l'Europe et pour sa construction.

Il faut donc saisir cette opportunité de travailler à l'intégration des Roms pour construire l'Europe, l'Europe qui cherche à penser et à organiser la diversité dans l'égalité. Ce travail doit se faire en ouvrant à tous les mêmes droits, les garanties minimales en termes d'éducation, de santé, de logement, de formation etc. La préservation de cette différence culturelle et identitaire doit être entendue comme une richesse supplémentaire à l'Europe. Il s'agit donc de permettre et de favoriser le "droit à la différence" dans la construction de l'Europe.

Cette perspective nécessite une volonté politique européenne ferme en matière de droit à la différence et de protection des minorités nationales, mais aussi la mise en œuvre de textes (Résolutions et Recommandations) et leur application effective.

En outre le travail dans le domaine de l'éducation est un processus complexe qui demande beaucoup d'efforts, un grand investissement et de nombreuses années de travail pour arriver à des résultats. Or l'importance de l'accès à l'éducation des Roms doit être une de plus grandes priorités aujourd'hui en Europe, afin de saisir l'importance de l'enjeu pour les Roms eux-mêmes, mais aussi pour les européens qui sont en train de construire la future Europe, une Europe plus libre, fondée sur les valeurs communes, telles que la liberté d'expression, d'information, la diversité culturelle et l'égale dignité de tous les être humains.

Deuxième partie

Recherche de pratiques innovantes

Cette partie sur la recherche de "pratiques innovantes" dans le domaine de l'éducation pour les enfants roms en Europe s'inscrit dans le prolongement des conclusions qui apparaissent dans la première partie :

- d'une part, de **l'étude des obstacles qui ont une influence sur l'accès à l'éducation scolaire** : la pauvreté, l'isolement des communautés roms, les mariages et les naissances précoces, les stéréotypes négatifs sur les Roms, la méconnaissance de la langue officielle du pays qui empêche les enfants de poursuivre leurs études, la localisation géographique (loin des villes), le manque de matériel pédagogique adapté, la ségrégation spatiale des enfants roms et leur scolarisation encore trop systématique dans les écoles pour les handicapés mentaux ou les enfants attardés ;
- et d'autre part, de **l'analyse des réponses au questionnaire** envoyé en trois langues (français, anglais et romani) aux personnes appartenant aux ONG, et notamment auprès d'experts roms, qui travaillent dans le domaine de l'éducation, dans différents pays.

Ces premières conclusions ont ainsi permis d'identifier :

- Les facteurs les plus importants qui ont un rôle essentiel pour la scolarisation des enfants roms et qui concernent tout à la fois :
- l'implication de médiateurs.
- la motivation et la formation des enseignants.
- le travail en partenariat avec *les parents*
- et le développement de l'enseignement en langue romani (et plus largement les actions qui inclues des éléments positifs de la culture et de la langue dans l'enseignement).

Les critères et les priorités qui définissent une pratique innovante et les améliorations possibles :

- Amélioration des conditions de vie pour que les enfants roms puissent aller à l'école. Travail pour les faire sortir du quartier ;
- Obligation pour les enfants roms de fréquenter les classes préparatoires pour apprendre la langue officielle du pays ;
- Travail sur la motivation (notamment par l'information) des parents pour les impliquer dans le processus éducatif de leurs enfants ;
- Motivation et qualification des enseignants pour travailler avec les enfants roms ;
- Implication des institutions comme partenaires ;
- Participation active des médias dans le processus d'intégration des enfants roms à l'école :
- Introduction de la langue et culture romani dans les écoles, notamment par la production de livres en langue romani ;
- Développement du curriculum pour les enfants roms ;
- Travail en coopération avec les institutions locales pour l'application des stratégies en matière d'éducation scolaire ;
- Contrôle du processus scolaire, et implication d'acteurs roms, notamment des inspecteurs appartenant à la communauté.

Ces premières conclusions ont aussi montré la nécessité :

- de prendre en considération la situation et la spécificité de chaque pays où les enfants roms habitent, c'est-à-dire de distinguer la situation en Europe de l'Est de celle en Europe de l'Ouest ;
- et de développer l'échange d'informations, les contacts entre les différents partenaires et de créer des relations en réseau par la collaboration entre les experts et leur implication dans différentes activités.

Après avoir recueilli les critères de définition des "pratiques innovantes" avancés par les experts roms, il convient maintenant de commencer à établir un répertoire raisonné des actions menées par diverses institutions et dans différents pays d'Europe de l'Est et de l'Ouest.

MÉTHODOLOGIE ET ORGANISATION DU TRAVAIL

Dans la perspective de réaliser un **répertoire évolutif**, pouvant être actualisé avec le développement de projets dans divers Etats et susceptible d'être diffusé tant en document papier que sur Internet, les expériences positives sont présentées sous forme de fiches descriptives et analytiques.

■ ETAPE 1 : Elaboration d'une fiche analytique "type" qui comprend :

- des données générales relatives à **l'organisme/institution** ayant développé une activité positive : Nom, coordonnées postales et téléphoniques et pays concerné.
- des données relatives à l'action :
 - Type d'action et domaines de compétences (définis par mots clés) ;
 - Durée de l'action (début/fin) ou en cours ;
 - Nom du projet européen dans lequel l'action a été développée ;
 - Description de l'action ;
 - Méthodes et moyens mis en œuvre ;
 - Partenariats:
 - Résultats et obiectifs escomptés :
 - Moyens de diffusion (production de matériel et/ou diffusion par Internet).

ETAPE 2 : Sélection des premières expériences positives :

- Les *premières actions*, présentées ci-après, ont été sélectionnées en référence aux **critères** précédemment définis et répondent aux **principes directeurs** d'une politique d'éducation à l'égard des enfants roms en Europe mis en avant dans l'annexe à la Recommandation n°R (2000) 4.
- La diversité et la richesse des initiatives réalisées localement incitent à ne pas seulement sélectionner des actions développées dans le cadre de projet européen mais aussi à diffuser les résultats des réponses adaptées aux besoins locaux.
- Ces expériences concernent tout autant :
 - la complémentarité des structures scolaires et/ou de soutien,
 - la coordination et la mise en réseau des acteurs,
 - la sensibilisation des Ministères de l'éducation à la question de l'éducation des enfants roms,
 - l'enseignement préscolaire,
 - l'information des familles dans le processus de scolarisation,
 - l'implication des membres de la communauté rom,
 - les programmes scolaires et la matériel pédagogique,

- les modalités de suivi des enfants "itinérants",
- la formation des enseignants et du personnel éducatif.

• ETAPE 3 : Actualisation du répertoire :

Les premières expériences, classées ci-après par ordre alphabétique des pays dans lesquelles elles ont vu le jour, ont été complétées au cours des premiers mois de l'année 2005.

INTRODUCTION DE LA LANGUE ROMANI A L'UNIVERSITE

BULGARIE

Organisme: Université à Veliko Tarnovo

" Sv. Sv. Kiril i Metodii " rue, " T.Tarnovski"1, Veliko Tarnovo 5000 Bulgarie

Tél. (+359 62) 63 88 26

Mots clés

Enseignement en langue romani.
Formation des jeunes cadres.

Durée de l'action (début/fin): 01.10.2003

En cours

Si action développée dans le cadre d'un projet européen (nom du projet) :

Description de l'action :

Formation de 30 jeunes à partir de 2003 dans deux facultés en Bulgarie. 30 jeunes Roms parmi lesquels il y a des bulgares ont passé l'examen d'entrée – examen en langue bulgare et discussion en langue romani. 19 étudient actuellement à Veliko Tarnovo – Université "Sv. Kiril i Metodii" et 11 à Stara Zagora à l'Université "Trakiski Universite".

Méthodes/Moyens mis en œuvre :

Le Professeur Hristo Kuchykov, pégagogue d'enseignement général, travaille sur la langue romani depuis longtemps. En 2003, il ouvre dans les deux Universités de Bulgarie l'apprentissage de la langue et tradition romani. 30 jeunes dont des bulgares de différentes régions de Bulgarie décident de passer l'examen d'entrée en langue bulgare et d'avoir une discussion en langue romani. Ils sont acceptés pour poursuivre la formation d'enseignement général en option langue et tradition romani. Aujourd'hui, ces jeunes sont en deuxième année d'études ; ils étudient toutes les matières nécessaires pour devenir des enseignants dans le primaire avec l'option de la langue et tradition romani.

Partenariats

Institutions européennes

Non-gouvernemental

Gouvernemental

Associatif

Institutions locales

Communauté rom

Résultats et objectifs attendus :

Dans 4 ans, ces jeunes seront les premiers roms formés pour enseigner dans le primaire. Ils seront des enseignants d'enseignement général en option langue et tradition romani.

Moyens de diffusion :

Production d'un matériel : en cours

E-mail et/ou Site Internet : http://www.

FORMATION DES MÉDIATEURS ROMS

BULGARIE

Mots clés

Formation

Organisme:	Université à	Veliko	Tarnovo
------------	--------------	--------	----------------

" Sv. Sv. Kiril i Metodii " rue, " T.Tarnovski"1, Veliko Tarnovo 5000 Bulgarie

Tél. (+359 62) 63 88 26

Durée de l'action (début/ fin) : 11 mois de 1.XII.2003 au 1.XI. 2004

En cours

Si action développée dans le cadre d'un projet européen (nom du projet) :

Description de l'action :

" Consortium KHER "

Formation des médiateurs et des assistants roms, pour assurer une meilleure scolarisation des enfants roms dans des écoles. Participation de la part des médiateurs et des assistants, dans la préparation de l'enfant pour son intégration dans le milieu scolaire et de l'apprentissage scolaire. Aide à l'enfant pour son adaptation. Travail en parallèle avec les familles des enfants.

Méthodes/Moyens mis en œuvre :

Réalisation du projet dans 5 régions, 14 administrations, 34 endroits, 24 municipalités.

Partenariats

Institutions européennes

Non-gouvernemental

Gouvernemental

Associatif

Institutions locales

Communauté rom

Résultats et objectifs attendus :

Formation de 100 médiateurs et 300 enseignants. Intégration de 100 jeunes Roms pour travailler dans l'administration publique. Création d'une image positive des Roms.

Moyens de diffusion :

Production d'un matériel : en cours

E-mail et/ou Site Internet : http://www.care-bg.org

TRAVAIL DANS UNE ECOLE SECONDAIRE NORMALE D'UN QUARTIER ROM

BULGARIE

Organisme: Fondation " Roma- Lom "

4, Rue Bozveli 3600 LOM

Tel./ Fax: + 359 971 66 751

X:+3599/166751

En cours

Structure scolaire Secteur –non

Mots clés

Secteur –non gouvernemental Aide aux enfants roms pour une meilleure scolarisation

Si action développée dans le cadre d'un projet européen (nom du projet) :

Description de l'action :

Durée de l'action (début/fin) :

La Fondation Roma – Lom a été créée en 1996. Ses objectifs à long terme consistent à stimuler des personnes exclues et à les aider à avoir une meilleure insertion dans la vie tout en respectant leur groupe ethnique. Pour accomplir cette mission la fondation joue le rôle d'intermédiaire entre les familles et les institutions. La Fondation adapte des modèless et des pratiques. Les exemples issus de ce travail illustrent comment des bonnes pratiques peuvent être mises en oeuvre aux niveaux local et national. Le rôle de la Fondation n'est pas de remplacer les fonctions de l'Etat mais de mettre en évidence de bons exemples qui pourront être utilisés pour l'adoption de différentes stratégies destinées à la communauté Rom. La Fondation travaille avec toutes les institutions sur le territoire de la ville et a également de très bonnes relations avec toutes les organisations non gouvernementales de la région. Le travail de la Fondation est centré dans les secteurs suivants : Développement des ressources humaines, travail dans le domaine de l'éducation, travail dans les domaines de l'emploi et du social. Des familles participent aux activités développées en relation avec les équipes des écoles. Les activités s'organisent en dehors des quartiers dans le but de faire sortir les gens pour aller au centre ville. Les personnes qui travaillent dans la Fondation rencontrent de nombreuses difficultés en raison d'un manque d'éducation chez les Roms, d'un manque de mécanismes qui peuvent aider les professeurs pour travailler avec des enfants bilingues, d'un manque de politiques dans le pays pour résoudre les problèmes liés à l'éducation chez les personnes issues de cette minorité. À noter également, les conditions générales déplorables et l'infrastructure de mauvaise qualité des établissements scolaires fréquentés par les enfants roms etc. La coopération avec l'école Hristo Botev est un exemple du travail effectué par la Fondation..

Méthodes/Moyens mis en œuvre :

L'Ecole *Hristo Botev* a été crée en 1863, dans un des quartiers roms appelé *Mladenovo*. En 1929 l'école devient une école secondaire en raison du nombre croissant des élèves qui la fréquentent. Le nombre total des élèves qui fréquentent cette école aujourd'hui s'élève à 614, dont 580 Roms. En Bulgarie l'école publique, le collège sont composés de 8 niveaux de classes.

L'équipe de la Fondation travaille avec les enseignants pour leur faire mieux comprendre la culture et la tradition rom et pour réaliser un meilleur travail auprès des enfants roms.

Le personnel éducatif de cet établissement scolaire n'exerce pas son travail dans de bonnes conditions.

Partenariats

- Institutions européennes
- Non-gouvernemental
- Gouvernemental
- Associatif
- Institutions locales
- Communauté rom

Résultats et objectifs attendus :

90% des enfants qui étudient dans cette école sont des Roms en provenance de deux quartiers Roms de la ville de Lom. Les enfants fréquentent régulièrement la Fondation qui se trouve au centre ville pour participer aux cours organisés : aide aux enfants en difficultés, participation à des soirées, événements culturels etc. Les enfants ont la possibilité de sortir du quartier, de voir des choses différentes de leur entourage. Certains enfants continuent leurs études dans le lycée qui se trouve au centre ville et certains d'entre eux veulent aller à l'Université et poursuivre leurs études.

Moyens de diffusion : Production d'un matériel : brochure, articles etc. E-mail et/ou Site Internet: http://www.roma - lom.org

TYPE D'ACTION:

SUIVI PÉDAGOGIQUE DES ENFANTS "ITINÉRANTS" PAR LA CRÉATION D'UN CARNET DE VOYAGE

FRANCE

Organisme: Ecole "Les Voyageurs"

Rue Django Reinhardt

21 000 Dijon

Tél: 03 80 68 28 64

Mots clés

Matériel pédagogique

Durée de l'action (début/ fin) :

En cours

Si action développée dans le cadre d'un projet européen (nom du projet) :

Description de l'action :

Création d'un "carnet de voyage" qui comprend des renseignements d'ordre administratif relatifs à l'enfant (nom, prénom, date de naissance) et législatif (obligation d'accueil) ; des indications sur les différents établissements scolaires fréquentés (pour une mise en réseau des enseignants) ; une rubrique "sommative" (sous forme d'items) dans laquelle figure les compétences attendues dans toutes les disciplines ; une partie sur les manuels scolaires et les supports pédagogiques utilisés par l'enfant ; une feuille de route, qui témoigne des derniers travaux réalisés (en lecture et mathématiques) ; une partie réservée aux familles lors de l'inscription ou de l'accueil de l'enfant à l'école, qui peut comporter divers renseignements (autorisation ou non de sorties scolaires) et des informations qu'elles jugent indispensables (enfant diabétique, etc.); une partie consacrée à des productions significatives sélectionnées avec l'enfant lors de son évaluation (qu'elle soit initiale ou continue) et des annotations de l'enseignant (projet individualisé, plan de travail pour l'enfant, etc.) pour permettre d'identifier et de distinguer les contenus qui relèvent de l'enseignement de ceux qui contribuent au développement général de l'enfant.

Méthodes/Moyens mis en œuvre :

Le suivi doit respecter, prendre en compte et valoriser les cultures d'origine et renforcer la motivation et l'investissement de tous les partenaires concernés. Il repose sur trois axes : des pratiques pédagogiques et relationnelles permettant de (re)mettre l'enfant en confiance, de le rassurer, de l'aider à s'approprier le livret et à se situer par rapport à l'école (codes et apprentissages) ; un document (livret, carnet ou dossier) destiné aux parents et aux différents enseignants pour les informer sur le niveau d'acquisition des compétences et connaissances de l'enfant dans toutes les disciplines scolaires; et un mécanisme de transfert et d'accompagnement du document qui, suivant le niveau, les contenus et les objectifs, peut être assuré par l'administration ou les familles elles-mêmes.

Partenariats

Institutions européennes

Non-gouvernemental Gouvernemental

Associatif

Institutions locales

Communauté rom

Résultats et objectifs attendus :

Le suivi pédagogique doit favoriser l'entrée et la progression des enfants dans les apprentissages scolaires, mais aussi leur intégration dans toutes les structures éducatives, quelles que soient leurs formes. Ce type d'accompagnement socio-scolaire a pour objet de proposer à l'enfant des activités adaptées à ses compétences ou à ses connaissances réelles et non à celles attendues par rapport à son âge. Les démarches et les contenus sont souples et peuvent s'inscrire dans une perspective interculturelle. Cette pratique, qui place l'enfant au centre des apprentissages et qui le rend acteur de ceux-ci, se veut une pédagogie de la réussite. Ce travail renseigne l'enseignant quant aux centres d'intérêts de l'enfant et à ses démarches d'apprentissages, alors que ce dernier peut dire "comment il apprend", "ce qu'il réussi facilement et pourquoi", "ce qu'il aime", "ce qui est difficile et pourquoi", etc

Moyens de diffusion :

Production d'un matériel : Carnet de voyage

E-mail et/ou Site Internet :

DÉVELOPPEMENT D'ANTENNES SCOLAIRES MOBILES (ASM) DE TYPE "CAMION ÉCOLE"

FRANCE

Organisme : Association d'Aide à la Scolarisation des Enfants

Mots clés

itinérants

Tsiganes (ASET)

Structure scolaire

Accueil des enfants

Durée de l'action (début/fin) :

En cours

Si action développée dans le cadre d'un projet européen (nom du projet) : NON

Description de l'action :

L'ASET, association régie par la loi de 1901 et agréée Association Nationale de la Jeunesse et d'éducation Populaire par le Ministère de la Jeunesse et des Sports, a été fondée en 1969. A l'origine, ses actions de promotion de scolarisation concernaient les enfants tsiganes mais aussi d'autres "jeunes en difficulté". Elle s'est progressivement tournée exclusivement vers les enfants et adolescents tsiganes de familles itinérantes en mettant en place des antennes scolaires mobiles qui se rendent sur les lieux de vie des familles itinérantes. L'ASET a créé en 1982 la première antenne scolaire mobile (plus fréquemment appelée "camions-écoles") en région parisienne. Elle a progressivement développé un réseau de classes itinérantes, à la fois en région parisienne mais aussi en province grâce à des personnes-relais qui ont souhaité une extension du projet. On compte actuellement une trentaine de camions-écoles répartis dans 13 départements et qui accueillent chaque année environ 4 000 enfants roms issus de familles itinérantes, qui vivent en caravane tout au long de l'année et qui se déplacent pour diverses raisons (économiques, familiales, religieuses, etc.) ou qui sont soumises à des expulsions fréquentes. Certaines de ces familles sont aussi en voie de sédentarisation.

Méthodes/Moyens mis en œuvre :

Les ASM sont financées par des fonds publics et privés, les frais de fonctionnement sont pris en charge partiellement ou totalement par l'établissement de rattachement des ASM ou par des organismes publics (mairies, Conseils généraux, etc.). Les enseignants font partie des équipes éducatives des établissements scolaires dont ils dépendent (l'école de rattachement) et sont rémunérés par l'Education Nationale. Ce sont en tout une quarantaine d'enseignants diplômés sous contrat avec l'Education Nationale qui travaillent dans les camions-écoles de l'ASET.

_	-		-
Pа	rter	naria	ate
		.u	413

Institutions européennes

_

Non-gouvernemental

Gouvernemental

Associatif

Institutions locales

Communauté rom

Résultats et objectifs attendus :

Répondre à une demande d'instruction de plus en plus importante de la part des Roms itinérants, qui sont privés de tout autre moyen de scolarisation.

Promouvoir la scolarisation des enfants tsiganes (et autres jeunes en difficulté), en collaboration avec les familles intéressées et les écoles publiques ou privées.

Défendre le droit à l'école et, par voie de conséquence, le droit au stationnement et au logement des familles ayant des enfants à scolariser.

Les ASM ne sont pas une fin en soi, elles n'en ont ni les moyens ni la volonté ; elles jouent un rôle de passerelle, d'espace intermédiaire entre l'univers culturel tsigane et celui de l'école. L'essentiel de l'enseignement est orienté vers les apprentissages fondamentaux (lire, écrire, compter) qui permettront à certains, d'être admis dans l'établissement scolaire le plus proche et le plus adapté.

Moyens de diffusion :

Production de matériel :

E-mail et/ou Site Internet : perso.wanadoo.fr/aset.france

MISE EN RÉSEAU DES ENSEIGNANTS A L'ÉCHELLE NATIONALE

FRANCE

Organisme: Association Centre de Liaison et d'Information Voyage-Ecole (CLIVE)

Association d'enseignants

Son siège est chez Marie Ascoua Chemin du Moulin 80260 Montonvillers

Mots clés

Réseau national d'enseignants

Durée de l'action (début/ fin) :

En cours ■

Si action développée dans le cadre d'un projet européen (nom du projet) : NON

Description de l'action :

Réactivation d'une association d'enseignants, régie par la loi du 1^{er} juillet 1901 créée en février 1985 à l'initiative d'enseignants, qui a pour but de favoriser la réflexion pédagogique, la connaissance des faits de scolarisation, en vue d'une meilleure adéquation entre la réalité des Tsiganes et des Voyageurs et celle de l'institution.

Méthodes/Moyens mis en œuvre :

- Prochaine publication d'un bulletin d'information et de liaison présentant les différentes structures existantes qui appartiennent à l'association (groupe de recherches, établissements scolaires, CASNAV, etc.),
- Création d'un site Internet qui permettra de développer le réseau pour diffuser et échanger plus largement les connaissances (savoirs, pratiques et d'outils), ainsi que les informations et les contacts sur l'ensemble du territoire.
- Pour mener à bien ces projets la constitution d'un réseau national est nécessaire. Dans cette dynamique et en fonction des souhaits des adhérents d'autres initiatives pourront également être mises en œuvre.

Partenariats

Institutions européennes

- Non-gouvernemental
- Gouvernemental
 Associatif
- Institutions locales
- Communauté rom

Résultats et objectifs attendus:

Cette association a pour but de favoriser :

- la réflexion, l'échange de savoirs, de pratiques et d'outils,
- la mise en réseau d'enseignants.
- la connaissance des faits et des dispositifs de scolarisation sur l'ensemble du territoire français,
- les actions en vue d'une meilleure adéquation entre la réalité tsigane et l'institution scolaire.

Moyens de diffusion :

Production de matériel :

E-mail et/ou Site Internet: Prochainement

CRÉATION D'UNE BROCHURE D'ACCUEIL DESTINÉE AUX **ENSEIGNANTS**

FRANCE

Mots clés

Accueil

Organisme: CASNAV de Nancy-Metz

16. Boulevard Paixhans 57 045 METZ CEDEX

Tél: 03 87 75 93 98 Fax: 03 87 75 93 90

Durée de l'action (début/ fin) : année scolaire 1999-2000

En cours

Si action développée dans le cadre d'un projet européen (nom du projet) :

Description de l'action :

Création d'un document destiné à accueillir et à inscrire un "enfant du voyage" à l'école qui comprend :

- des conseils sur l'évaluation, l'orientation, l'intégration en milieu ordinaire, le suivi scolaire.
- une information sur les spécificités culturelles et les orientations pédagogiques, sur la gestion de la diversité culturelle.
- la présentation de la localisation et de la durée des stationnements des familles dans les départements de l'Académie.
- des extraits de textes législatifs et réglementaires.
- une bibliographie générale et thématique sur les Tsiganes et Voyageurs des ouvrages disponibles au Centre Académique pour la scolarisation des nouveaux arrivants et des enfants du voyage formation CASNAV.

Méthodes/Moyens mis en œuvre :

Document d'accueil mis au point par le Centre Académique pour la scolarisation des nouveaux arrivants et des enfants du voyage formation CASNAV de Nancy-Metz au cours d'un stage proposé au Plan Académique de Formation premier degré, qui a permis de mettre en réseau différentes expériences et pratiques d'accueil et de scolarisation et de réaliser une synthèse répertoriant les diverses possibilités d'organisation d'accueil des enfants au sein d'une commune et/ou d'une école.

Т		4 -
Н	artena	ariaus

Institutions européennes

Non-gouvernemental

Gouvernemental

Associatif

Institutions locales

Communauté rom

Résultats et objectifs attendus:

- Améliorer la qualité de l'accueil réservé aux enfants roms dans les écoles, quel que soit leur page et leur mode de vie (itinérant, semi-sédentaire ou sédentaire).
- Offrir un document qui peut servir d'inspiration à chaque équipe pédagogique pour élaborer sa propre stratégie d'accueil, la plus adaptée à ses réalités.
- Constitution d'un pôle de personnes ressources, en dressant l'inventaire dans chaque département de l'Académie, de personnes susceptibles d'apporter des informations et des conseils aux enseignants en poste sur des classes spécifiques, au personnel ressources de l'éducation nationale et aux partenaires associatifs impliqués dans la lutte contre l'illettrisme qui en auraient besoins.

Moyens de diffusion :

Production de matériel : Brochure "Accueillir et scolariser les enfants tsiganes et voyageurs en classe ordinaire" disponible par Internet

E-mail et/ou Site Internet : http://www.ac-nancy-metz.fr/cefisem

ELABORATION D'UN GUIDE METHODOLOGIQUE A L'USAGE DES ENSEIGNANTS

ROUMANIE

Organisme: Institut Interculturel TIMISOARA

2, Miron Costin 1900 TIMISOARA

Tél: + 40 56 198 457 Fax: + 40 56 198 457

Durée de l'action (début/ fin) : 1999/2001

Mots clés

Matériel/guide Culture à l'école

Si action développée dans le cadre d'un projet européen (nom du projet) :

"EURROM : L'intégration de la culture Rom dans l'éducation scolaire et extrascolaire"

Description de l'action :

Elaboration d'un guide méthodologique pour tous les enseignants souhaitant intégrer dans leurs activités des éléments de la culture rom. Sa structure a été conçue de façon à offrir aux utilisateurs :

En cours

- un cadre théorique et une série de principes méthodologiques élaborés autour de la pédagogie constructiviste et de la perspective interculturelle de l'éducation ;
- des informations succinctes concernant la situation des communautés rom/tsiganes tant au niveau européen qu'au niveau des pays associés au projet (Roumanie, Slovaquie, Espagne et France) et représentatifs de la diversité des communautés rom, ainsi que des références bibliographiques pour compléter les informations dans ce domaine ;
- des suggestions pour quelques types d'activités pratiques. Ces activités ont été conçues et expérimentées pour des classes de primaires mais la plupart d'entre elles peuvent être adaptées pour un niveau scolaire supérieur.

Méthodes/Movens mis en œuvre :

- Recherche-action développée au sein d'un réseau et visant plus l'exploration pragmatique du milieu local (interviews d'anciens, exploration de l'histoire, des archives, de l'iconographie locale, etc.) et l'organisation du programme d'éducation autour de ces activités.
- Mise au point d'une méthodologie et d'un matériel didactique permettant de développer efficacement au sein des écoles les objectifs poursuivis.
- Création d'un guide méthodologique destiné aux enseignants.

Partenariats

- Institutions européennes
- Non-gouvernemental
- Gouvernemental
- Associatif
- Institutions locales
- Communauté rom

Résultats et objectifs attendus :

Dans les priorités des perspectives interculturelles, l'action vise l'amélioration des relations et un changement d'attitudes des enseignants à l'égard de leurs élèves roms (à travers une meilleure connaissance de leur culture), des élèves non-roms à l'égard des élèves roms et des membres des communautés roms et des familles à l'égard de l'école. L'action vise :

- l'intégration de la culture rom dans un processus éducatif qui permet aux élèves de développer une identité et une citoyenneté respectueuse de leurs spécificités et de mieux connaître, comprendre et respecter leur référentiel culturel et les valeurs qui en découlent ;
- l'articulation de l'école sur les secteurs de la société civile qui concernent particulièrement ces enfants (communautés, familles, institutions de la vie associative).

Moyens de diffusion :

Production de matériel : Guide pédagogique

E-mail et/ou Site Internet : iit@iit.dnttm.ro

INTRODUCTION DE LA LANGUE ROMANI A L'ÉCOLE

ROUMANIE

Organisme:

Ministère de l'Education et de la Recherche en Roumanie Tel/ Fax : 0040-1- 3300513

Mots clés

Enseignement de la langue romani

Durée de l'action (début/ fin) : 1992 – Introduction pour la première fois de l'enseignement supérieur de la langue romani

En cours

Si action développée dans le cadre d'un projet européen (nom du projet) :

Description de l'action: La Roumanie est un des pays où l'enseignement de la langue romani est le plus développé en Europe. Le Ministère de l'Education travaille en étroite collaboration avec des ONG roms ainsi que non roms au développement de divers programmes sur l'enseignement en romani. Cet intérêt de la part du gouvernement à commencé avec l'apparition de la stratégie concernant l'amélioration de la situation des Roms en Roumanie. En (2001 2002) 12'600 élèves étudiaient leur langue maternelle, le romani, (3- 4) heures par semaine). En janvier 2001, le gouvernement a pris la décision N° 23/11 sur l'élargissement des programmes d'enseignement en romani en créant un poste de directeur général adjoint dans le domaine et en nommant un conseiller pour la langue romani (pour le cycle primaire, pour les adolescents et pour les adultes). Le 20 octobre 1992, un cours avait été introduit pour la première fois dans l'enseignement supérieur de la langue romani, d'une durée de deux heures à la Faculté de langues et de littérature étrangère à Bucarest. De plus, il existe une formation à distance au niveau universitaire des professeurs roms non-qualifiés — c'est à dire sans études universitaires.

Méthodes/Moyens mis en œuvre :

Après deux ans d'études, les candidats obtiennent un diplôme universitaire d'instituteur professeur en langue romani. Ce programme a démarré en octobre 2000. Plusieurs programmes stratégiques ont été mis en place dans différentes écoles pour l'enseignement en romani, dans 34 départements se sont ouvertes des classes hebdomadaires de langue romani. D'autres programmes à l'initiative du Ministère et des ONG prévoient l'apprentissage de la langue romani en dehors de l'école pendant les vacances comme école d'été. Beaucoup d'étrangers participent aussi à cette formation en langue romani. Le Ministère a nommé 42 inspecteurs scolaires pour l'enseignement en romani, dont la moitié appartient à la minorité rom. De janvier 2001 jusqu'à juin 2002, le Ministère de l'Education et de la Recherche a créé de nouveaux programmes d'enseignement pour les Roms, qui font parti également du Plan général des mesures d'application de la Stratégie pour l'amélioration de la situation des Roms.

Partenariats

Institutions européennes

Non-gouvernemental

Gouvernemental

Associatif

Institutions locales

Communauté rom

Résultats et objectifs escomptés :

Aujourd'hui, en Roumanie, on compte 102 écoles où 12 650 élèves étudient le romani. 260 enseignants travaillent à plein temps dans ces structures et 96 y travaillent à mi-temps.

Moyens de diffusion :

Production d'un matériel : Brochures, audio casettes etc.

E-mail et/ou Site Internet : minorities@mec.edu.ro

PLANS ET PROGRAMMES D'ENSEIGNEMENT POUR LA "CLASSE ZÉRO/PRÉPARATOIRE" DE L'ÉCOLE PRIMAIRE

SLOVAQUIE

CLASSE ZENO/PREPARATOIRE DE L'ECOLE PRIMAIRE			
Organisme :	Institut Pédagogique d'Etat (SPU)		Mots clés
P.O.Box 26 Pluhová 8			Programmes
	830 00 Bratislava 3 Slovaquie		Classes préparatoires
	Tel: +421-2-44372035 +421-2-44372042		
	Fax: +421-2-44371187		
Durée de l'action	n (début/ fin) : Janvier 2000 – Juin 2003	En cours	
Si action développée dans le cadre d'un projet européen (nom du projet) :			
Description de l'action : Préparation du contenu d'enseignement de la classe préparatoire afin d'accélérer le développement de l'enfant durant un an de telle manière qu'à la fin de l'année il soit capable d'intégrer la 1ère classe de l'école primaire.			

Méthodes/Moyens mis en œuvre :

- Vérification expérimentale des classes préparatoires en coopération avec la Faculté pédagogique de l'Université Comenius dans 30 écoles primaires et auprès de 275 enseignants travaillant avec les enfants roms.
- Diffusion des propositions de plan et de programme d'enseignement pour les classes préparatoires, feuilles de suivi de plan par temps et par thème auprès de 52 écoles primaires.

Partenariats

Institutions européennes

- Non-gouvernemental
- Gouvernemental
- Associatif
- Institutions locales
- Communauté rom

Résultats et objectifs escomptés :

Moderniser le contenu, les méthodes et les approches didactiques.

Moyens de diffusion :

Production de matériel : "Les propositions du plan et du programme d'enseignement pour la classe zéro d'école primaire".

E-mail et/ou Site Internet : spu@statpedu.sk http://193.87.78.9/vzdelavanie romov/default.htm,

http://193.87.78.9/vzdelavanie Romov/projekt Valachova.htm

ANNEXE

Recommandation n° R (2000) 4 du Comité des Ministres aux Etats membres sur l'éducation des enfants roms/tsiganes en Europe

(adoptée par le Comité des Ministres le 3 février 2000, lors de la 696^e réunion des Délégués des Ministres)

Le Comité des Ministres, conformément à l'article 15.b du Statut du Conseil de l'Europe,

Considérant que le but du Conseil de l'Europe est de réaliser une union plus étroite entre ses membres et que ce but peut être poursuivi notamment par l'adoption d'une action commune dans le domaine de l'éducation;

Reconnaissant qu'il est urgent de poser de nouvelles fondations pour de futures stratégies éducatives en faveur des Rom/Tsiganes en Europe, notamment en raison du taux élevé d'analphabétisme ou de semi-analphabétisme qui sévit dans cette communauté, de l'ampleur de l'échec scolaire, de la faible proportion de jeunes achevant leurs études primaires et de la persistance de facteurs tels que l'absentéisme scolaire;

Notant que les problèmes auxquels sont confrontés les Rom/Tsiganes dans le domaine scolaire sont largement dus aux politiques éducatives menées depuis longtemps, qui ont conduit soit à l'assimilation, soit à la ségrégation des enfants roms/tsiganes à l'école au motif qu'ils souffraient d'un «handicap socioculturel»;

Considérant qu'il ne pourra être remédié à la position défavorisée des Rom/Tsiganes dans les sociétés européennes que si l'égalité des chances dans le domaine de l'éducation est garantie aux enfants roms/tsiganes;

Considérant que l'éducation des enfants roms/tsiganes doit être une priorité des politiques nationales menées en faveur des Rom/Tsiganes;

Gardant à l'esprit que les politiques visant à régler les problèmes auxquels sont confrontés les Rom/Tsiganes dans le domaine de l'éducation doivent être globales et fondées sur le constat que la question de la scolarisation des enfants roms/tsiganes est liée à tout un ensemble de facteurs et de conditions préalables, notamment les aspects économiques, sociaux, culturels et la lutte contre le racisme et la discrimination:

Gardant à l'esprit que les politiques éducatives en faveur des enfants roms/tsiganes devraient s'accompagner d'une politique active en ce qui concerne l'éducation des adultes et l'enseignement professionnel;

Considérant que, si un texte relatif à l'éducation des enfants roms/tsiganes existe au niveau des Etats membres de l'Union européenne (Résolution du Conseil des Ministres de l'Education réunis au sein du Conseil, du 22 mai 1989, concernant la scolarisation des enfants tsiganes et de voyageurs; 89/C 153/02), il est urgent de disposer d'un texte couvrant l'ensemble des Etats membres du Conseil de l'Europe;

Tenant compte de la Convention-cadre pour la protection des minorités nationales et de la Charte européenne des langues régionales ou minoritaires;

Gardant à l'esprit les Recommandations 563 (1969) et 1203 (1993) de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe qui font état des besoins en matière d'éducation des Rom/Tsiganes en Europe;

Gardant à l'esprit les Résolutions 125 (1981), 16 (1995) et 249 (1993) et la Recommandation 11 (1995) du Congrès des pouvoirs locaux et régionaux de l'Europe relatives à la situation des Rom/Tsiganes en Europe;

Gardant à l'esprit la Recommandation de politique générale 3 de la Commission européenne contre le racisme et l'intolérance sur «la lutte contre le racisme et l'intolérance envers les Rom/Tsiganes»;

Gardant à l'esprit l'action menée par le Conseil de la coopération culturelle (CDCC) pour répondre à la Résolution 125 (1981), et notamment, la publication du rapport «Tsiganes et voyageurs» (1985), actualisé en 1994 («Roma, Tsiganes, Voyageurs», Editions du Conseil de l'Europe);

Ayant noté avec satisfaction la note établie par le Groupe de spécialistes sur les Rom/Tsiganes sur l'éducation des enfants roms: «Eléments stratégiques d'une politique d'éducation à l'égard des enfants romani en Europe» (MG-S-ROM (97) 11),

Recommande aux gouvernements des Etats membres:

- de respecter, dans la mise en œuvre de leur politique d'éducation, les principes énoncés en annexe de la présente Recommandation;
- de porter la présente Recommandation à l'attention des instances publiques compétentes dans leurs pays respectifs, par les voies nationales appropriées.

Annexe à la Recommandation n°R (2000) 4

Principes directeurs d'une politique d'éducation

à l'égard des enfants roms/tsiganes en Europe

I. Structures

- 1. Les politiques éducatives en faveur des enfants roms/tsiganes devraient s'accompagner des moyens adéquats et de structures souples indispensables pour refléter la diversité de la population rom/tsigane en Europe et pour tenir compte de l'existence de groupes roms/tsiganes ayant un mode de vie itinérant ou semi-itinérant. A cet égard, le recours à un système d'éducation à distance, s'appuyant sur les nouvelles technologies de la communication pourrait être envisagé.
- 2. L'accent devrait être mis sur une meilleure coordination des niveaux internationaux, nationaux, régionaux et locaux afin d'éviter la dispersion des efforts et de favoriser les synergies.
- 3. Les Etats membres devraient dans cette optique sensibiliser les Ministères de l'éducation à la question de l'éducation des enfants roms/tsiganes.
- 4. L'enseignement préscolaire devrait être largement développé et rendu accessible aux enfants roms/tsiganes, afin de garantir leur accès à l'enseignement scolaire.
- 5. Il conviendrait aussi de veiller tout particulièrement à une meilleure communication avec et entre les parents par le recours, le cas échéant, à des médiateurs issus de la communauté rom/tsigane qui auraient la possibilité d'accès à une carrière professionnelle spécifique. Des informations spéciales et des conseils devraient être prodigués aux parents quant à l'obligation d'éducation et aux mécanismes de soutien que les municipalités peuvent offrir aux familles. L'exclusion et le manque de connaissances et d'éducation (voire l'illettrisme) des parents empêchent également les enfants de bénéficier du système éducatif.
- 6. Des structures de soutien adéquates devraient être mises en place afin de permettre aux enfants roms/tsiganes de bénéficier, notamment par le biais d'actions positives, de l'égalité des chances à l'école.

7. Les Etats membres sont invités à fournir les moyens nécessaires à la mise en œuvre des politiques et des mesures susmentionnées afin de combler le fossé entre les écoliers roms/tsiganes et ceux appartenant à la population majoritaire.

II. Programmes scolaires et matériel pédagogique

- 8. Les mesures éducatives en faveur des enfants roms/tsiganes devraient s'inscrire dans le cadre de politiques interculturelles plus larges, et tenir compte des caractéristiques de la culture romani et de la position défavorisée de nombreux Rom/Tsiganes dans les Etats membres.
- 9. Les programmes scolaires, dans leur ensemble, et le matériel didactique devraient être conçus de manière à respecter l'identité culturelle des enfants roms/tsiganes. Il faudrait donc introduire l'histoire et la culture des Rom dans les matériels pédagogiques afin de refléter l'identité culturelle des enfants roms/tsiganes. La participation des représentants des communautés roms/tsiganes à l'élaboration de matériels portant sur l'histoire, la culture ou la langue roms/tsiganes devrait être encouragée.
- 10. Les Etats membres devraient toutefois s'assurer que ces mesures ne débouchent pas sur des programmes scolaires distincts pouvant mener à la création de classes distinctes.
- 11. Les Etats membres devraient également encourager l'élaboration de matériels pédagogiques fondés sur des exemples d'actions réussies afin d'aider les enseignants dans leur travail quotidien avec les écoliers roms/tsiganes.
- 12. Dans les pays où la langue romani est parlée, il faudrait offrir aux enfants roms/tsiganes la possibilité de suivre un enseignement dans leur langue maternelle.

III. Recrutement et formation des enseignants

- 13. Il conviendrait de prévoir l'introduction d'un enseignement spécifique dans les programmes préparant les futurs enseignants afin que ceux-ci acquièrent les connaissances et une formation leur permettant de mieux comprendre les écoliers roms/tsiganes. Toutefois, l'éducation des écoliers roms/tsiganes devrait rester partie intégrante du système éducatif global.
- 14. La communauté rom/tsigane devrait être associée à l'élaboration de ces programmes et pouvoir communiquer directement des informations aux futurs enseignants.
- 15. Il faudrait aussi favoriser le recrutement et la formation d'enseignants issus de la communauté roms/tsigane.

IV. Information, recherche et évaluation

- 16. Les Etats membres devraient soutenir des petits projets de recherche/action novateurs afin de développer des réponses adaptées aux besoins locaux. Les résultats de ces initiatives devraient être diffusés.
- 17. Les résultats des politiques éducatives en faveur des élèves roms/tsiganes devraient être suivis de près. Tous les acteurs concernés par l'éducation des enfants roms/tsiganes (autorités scolaires, enseignants, parents, organisations non gouvernementales) devraient être invités à participer au processus de suivi.
- 18. L'évaluation des politiques éducatives devrait tenir compte d'un ensemble de critères, y compris les indices de développement personnel et social, sans se limiter à des estimations des taux d'assiduité et d'échec scolaire.

V. Consultation et coordination

19. La participation de toutes les parties concernées (ministère de l'Education, autorités scolaires, familles et organisations romani) à l'élaboration, à la mise en œuvre et au suivi des politiques éducatives en faveur des Rom/Tsiganes devrait être encouragée par l'Etat.

- 20. Il conviendrait également de faire appel à des médiateurs issus de la communauté rom/tsigane, notamment pour faciliter les contacts entre les Rom/Tsiganes, la population majoritaire et les établissements scolaires, et éviter les conflits à l'école, cela à tous les niveaux de la scolarité.
- 21. Les ministères de l'Education, dans le contexte de la sensibilisation citée au point I paragraphe 3 ci-dessus, devraient faciliter la coordination des efforts des différents acteurs et permettre la transmission de l'information entre les différents niveaux des autorités en charge de l'éducation.
- 22. Les Etats membres devraient davantage encourager et soutenir l'échange d'expériences et de bonnes pratiques